



Vente maison familiale entre fratrie

Par **elodie2015**, le **18/03/2015** à **00:31**

Bonjour,

Mes parents arrivent au terme de leur prêt relais et n'ont pas vendu leur maison. Ma soeur se propose de leur racheter à la valeur des échéances qui leur reste à payer, soit la moitié de son estimation. Elle nous demande de signer un acte notarié stipulant que nous acceptons cette offre sans jamais lui demander la moitié restante. Je voudrais savoir si il n'y a pas un moyen légal de notifier sur cet acte que la moitié restante est une avance sur héritage ou sur part successorale, enfin des termes comme cela.

Merci de m'éclairer car mes parents sont vraiment dans une situation précaire.

Cordialement.

Par **Lag0**, le **18/03/2015** à **07:41**

Bonjour,

[citation]Je voudrais savoir si il n'y a pas un moyen légal de notifier sur cet acte que la moitié restante est une avance sur héritage ou sur part successorale, [/citation]

Pour cela, il suffit tout simplement de ne rien signer maintenant. Et au moment de la succession de vos parents, vous demanderez à ce que la donation (donc la moitié de la maison) soit rapportée à la succession.

Par **elodie2015**, le **18/03/2015** à **09:00**

c'est justement cette moitié-là qui nous pose soucis car il sera noté dans l'acte que nous abandonnons cette moitié. Sinon, elle refuse d'acheter et nous accuse de l'empêcher de sauver nos parents. Le soucis c'est que mes parents ont besoin de cet argent maintenant pour liquider le prêt relais et continuer à payer les traites de leur maison actuelle. En surfant sur le web, j'ai trouvé le terme de "don mixte", quelqu'un peut m'en dire plus ??